
Adresse des canonniers de la section du Finistère, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des canonniers de la section du Finistère, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 89-90;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21906_t1_0089_0000_8

Fichier pdf généré le 05/11/2020

que qu'il se couvre, tente de nous enlever ces trésors précieux. Si quelque nouveau monstre oserait y porter une main sacrilège, qu'il soit à l'instant mis à mort par des hommes libres !

QUATREFAGES, AUBIN (*présid.*),
CAMBON, DUPIN, AVELLAN.

V

[*Les administrateurs du départ¹ de la Corrèze, à la Conv.; Tulle, 19 therm. II*] (1)

La liberté et l'égalité ne peuvent exister que dans une République démocratique. Vous avez donné le gouvernement au peuple français. Il l'a reçu avec enthousiasme, parce qu'il doit faire son bonheur.

Que les conspirateurs, que les traîtres, que les ambitieux ne tentent plus de le détruire ! Certes les leçons terribles qu'ont reçu successivement les Bailly, les Brissot, les Hébert, les Danton, les Robespierre, doivent leur servir de frein; mais s'il est encore des hommes incorrigibles, continués de les anéantir.

Le peuple, qui ne veut au-dessus de lui que la loi, est là pour seconder vos mesures et pour applaudir à vos travaux et à vos succès.

Les dangers qu'a couru la Convention ont réuni toute notre sollicitude. Ses triomphes nous ont comblé de joie.

ROCHE, IVERNET aîné, J. F. VRILHAU, BESSAS, SAUTY, J. CHAPAINAC et une signature illisible.

W

[*Les membres composant la commission départementale du Jura séante à Dôle, à la Conv.; Dôle, 14 therm. II*] (2)

Représentants du peuple,

C'en était donc fait de la liberté sans votre intrépide courage, sans votre active surveillance. Elle était pour jamais peut-être ravie à un peuple qui l'idolâtre et qui a tout fait pour elle ! Et par qui, grands dieux ? Par des hommes qui s'en disaient les plus fermes appuis; par des hommes à qui le peuple aurait encore donné une place au Panthéon la veille de ce que leur perfidie a été déjouée ! Mais quel changement subit : tout à coup les ténèbres se dissipent, l'énergie s'enflamme, les amis de la liberté attaquent les partisans démasqués de la tyrannie; ils résistent mais en vain; ils succombent; l'échaffaud les attend; ils expirent et le peuple français a encore une fois échappé à l'esclavage.

Grâces immortelles vous soient rendues, représentants fidèles, courageux soutiens des droits du peuple ! Grâces vous soient aussi rendues, à vous, citoyens de Paris qui avez su être fidèles à la Convention nationale et vous ranger sous sa bannière !

Le peuple du Jura, par l'organe de ses administrateurs, vous félicite du triomphe que vous avez assuré à la République; comptez sur

son attachement à l'unité, à l'indivisibilité du gouvernement, à la Convention nationale, et sur l'appui qu'il donnera dans tous les tems aux citoyens qui professeront les mêmes principes. Respect, confiance et dévouement !

BESSON (*vice-présid.*), D. H. LACHEROY,
BOUCHOR, BAILLY (*secrét.-g^{al}*).

X

[*L'administration du départ¹ du Tarn, à la Conv.; Castres, 18 therm. II*] (1)

Représentants,

Nous avons frémi d'horreur en apprenant l'affreuse conspiration, qui a encore plané sur vos têtes. Mais votre prudence, votre énergie et, par dessus tout, les sentiments qu'inspire la vertu, l'ont comprimée et le glaive de la loi a frappé les coupables.

Hommes courageux et intègres, qu'immortelles actions de grâces vous soient rendues, vous avez encore une fois sauvé la patrie.

Que les traîtres, que les intrigants, que les ambitieux, de quelque masque qu'ils se couvrent, tremblent ! Qu'ils voyent que la souveraineté du peuple est au-dessus des atteintes d'une faction, d'un parti quelconque; c'est une puissance contre laquelle toute volonté individuelle doit se briser : elle est elle-même sa sauvegarde, elle est impérissable : vous venez d'en fournir un exemple mémorable.

Eh ! quoi, peut-il se trouver encore des hommes assez insensés ou pervers pour oser croire que le peuple français, après tant de sacrifices, après tant de sang versé pour briser ses fers, pourrait encore courber sa tête sous un nouveau joug ? Ces hommes ont existé, mais leur supplice épouvantera sans doute ceux qui seraient tentés de les imiter.

Représentants, continués de parcourir dignement la glorieuse carrière qui est devant vous; le peuple français seconde vos efforts et ils ne seront pas vains.

Heureux ceux qui, plus près de la représentation nationale, peuvent lui faire un rempart de leurs corps, partager ses dangers et concourir plus immédiatement au salut de la patrie. Ce sentiment est gravé dans nos cœurs; chaque crise de la révolution s'y imprime profondément : soyez-en les dépositaires, comme du serment que nous avons fait si souvent et auquel nous serons fidèles : la liberté, ou la mort ! S. et F. !

ABRIAL, BOIVIEL (*présid.*), FABRE, LAFON, MICHEL, DENOUILLE, CORNIL, AZAIROULLE (*secrét.-g^{al}*).

Y

[*Les canonnières de la section du Finistère, séante à Paris, qui sont les hommes du*

(1) C 313, pl. 1251, p. 35.

(2) C 313, pl. 1251, p. 36. Mentionné par *bⁱⁿ*, 2 fruct.

(1) C 313, PL. 1251, p. 37. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 3 fruct. (suppl^h).

14 juillet, 10 août, 31 mai, 20 juin, en station à Coulommiers (1), à la Conv.; Coulommiers, 21 therm. II] (2)

Sages législateurs,

Consolidez votre ouvrage, achevez de remplir les vœux des républicains français, pulvérisez les traîtres, les conspirateurs ! Pour nous, en applaudissant au supplice du Catilina moderne, nous réitérons le serment d'être toujours fidèles à la représentation nationale. En tout temps, en tous lieux nous ferons respecter sa dignité et nos corps seront ses remparts. Le triomphe de la liberté, de l'égalité, telle est l'ardeur de nos désirs.

Vive notre impérissable République ! Existe à jamais son unité, son indivisibilité ! Guerre aux tyrans et aux conspirateurs !

SIMON (*cap^e des canonniers du Finistère*),
HÉRISSEZ (*lieut^e des canonniers du Finistère*),
GERVAIS (*sous-lieut^e*); suivent les signatures de
18 canonniers.

Z

[*La sté popul. et les corps constitués de La Bazoche-Unie* (3), à la Conv.; s.d.] (4)

Citoïens représentants,

Encore une fois votre courage vient de sauver la patrie des plus grands dangers. Robespierre n'est plus : c'est un nouveau triomphe pour la liberté, et, grâce à votre fermeté, ses projets désastreux seront sans effets.

Quand ce monstre a conçu l'idée de régner, il a oublié que nous avons une représentation nationale, il a oublié que nous sommes Français, et que, devenus libres, la mort sera préférée à l'esclavage.

Continuez, braves Montagnards, votre intrépidité, et restez à votre poste jusqu'au dernier soupir des tyrans. La France sera sauvée.

FRESTON (*présid.*), ROUAULT (*secrét.*).

11

L'agent national près le district de Cambray, département du Nord, instruit la Convention nationale du dévouement héroïque du citoyen Jean-Philippe Herbin-les-Aubert [*sic pour Herbin, d'Avesnes-lès-Aubert*], tué par l'ennemi en distribuant des subsistances et des munitions aux défenseurs de la patrie pendant le combat, ainsi que de celui de l'épouse de ce citoyen, qui se console de sa perte en considération de l'action qui en a été l'occasion et ne plaint que le sort de 4 enfans dont elle est mère.

(1) Seine-et-Marne.

(2) C 316, pl. 1267, p. 21. En exergue : Salut et obéissance ! Mentionné par *Bⁱⁿ*, 2 fruct.

(3) Ci-devant Gouet, district de Nogent-le-Républicain, Eure-et-Loir.

(4) C 316, pl. 1267, p. 22. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 3 fruct. (suppl^t).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités des secours et d'instruction publique (1).

[*L'agent nat. près le distr. de Cambrai, à la Conv.; Cambrai, 8 therm. II*] (2)

Citoyens représentants,

L'héroïsme se propage : il n'est pas une commune de ce district où l'on ne puisse recueillir des traits dignes des plus beaux tems de Sparte et de Rome.

Le 12 septembre 1793 (v.s.), Jean Philippe Herbin, d'Avesnes-lès-Aubert, âgé de 28 ans et père de quatre enfans, voyant la garnison de Cambray aller attaquer l'ennemi vers Villers-en-Cauchies, se saisit de tous les vivres qu'il avait chez lui et court les offrir avec joie aux défenseurs de la patrie. Le combat s'étant engagé et l'action devenant chaude, Herbin s'aperçoit que nos braves volontaires manquaient de munitions. Il vole aux caissons, se charge de cartouches et se précipite au milieu des dangers pour en faire la distribution aux soldats de la liberté. Plusieurs fois il retourne à la charge et toujours il montre le même zèle, la même intrépidité. Enfin la mort frappe ce généreux citoyen et l'enlève à sa patrie et à sa famille.

Sa digne épouse était d'un autre côté occupée à procurer des subsistances aux généreux républicains. Je ne pleure pas mon mari, dit-elle en apprenant sa mort; il a fait son devoir, mais je suis mère, que deviendront mes quatre jeunes enfans ? Elle ignorait que par un décret bienfaisant vous les mettiez à l'abri de l'indigence.

Les barbares Autrichiens, informés par des traîtres de la conduite du brave homme, vinrent quelque tems après saccager ses propriétés et mirent le comble à leur lâche vengeance en maltraitant la veuve la plus respectable. S. et F. !

FAREZ.

[*Applaudissemens*]

12

Les administrateurs du district de Laon (3) décrivent la conduite courageuse du jeune citoyen Poux, né dans leur commune, et sollicitent des secours pour sa mère.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi aux comités d'instruction et des secours publics (4).

[*Les administrateurs du distr. de Laon, au présid. de la Conv.; s.d.*] (5)

(1) *P.V.*, XLIII, 230.

(2) C 313, pl. 1251, p. 13. Reproduit au *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 538; *J. Sablier*, n° 1501; *Débats*, n° 698, 14; *M.U.*, XLIII, 40; *Ann. R.F.*, n° 260; *Rép.*, n° 244.

(3) Aisne.

(4) *P.V.*, XLIII, 230.

(5) C 313, pl. 1251, p. 9, 10, 11, 12. *Bⁱⁿ* 1^{er} fruct; *Moniteur* (réimpr.) XXI, 538; *Débats*, n° 698, 15; *M.U.*, XLIII, 41.